



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 368  
Conduite et pilotage de la transformation et de la  
fonction publiques



PROGRAMME 368  
**Conduite et pilotage de la transformation et de  
la fonction publiques**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2023, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

## **1/ L'ouverture d'une nouvelle phase de transformation de la fonction publique**

**La DGAFP** conçoit et met en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS). La DGAFP est garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social. Elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148 « Fonction publique ».

La DGAFP a piloté en 2023 la suite de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique, le plan Talents du service public avec le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) prévoyant l'ouverture de 500 places supplémentaires en classes préparatoires, le développement de l'apprentissage, mais également les chantiers relatifs à la codification (partie réglementaire du Code général de la fonction publique), à la protection sociale complémentaire ou encore à la mise en œuvre du plan santé au travail. Enfin, la DGAFP a piloté les travaux préparatoires à la réforme de la fonction publique portée par le ministre de la Transformation et de la fonction publiques.

## **2/ L'extension de l'offre de services du CISIRH et du périmètre de RenoIRH**

La transformation numérique de la fonction RH, portée par **le CISIRH**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, direction du budget et direction générale des finances publiques).

**La stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État** (élaborée par la DGAFP au titre de la feuille de route interministérielle SIRH 2025 et à laquelle le CISIRH contribue de façon essentielle) a été déclinée dans un contrat d'objectifs et de moyens, signé en août 2022 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par la secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Les projets engagés et mis en production, dont les deux grands projets informatiques RenoïRH et DSN (déclaration sociale nominative), sont confortés pour les prochaines années et leur extension de périmètre auprès de nouveaux partenaires est déjà inscrite dans les calendriers de conception et de déploiements du service.

Depuis la fin de l'année 2022, après intégration des personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ceux d'une dizaine d'établissements publics (EP), notamment les EP du ministère des Armées, le **SIRH interministériel RenoïRH** gère et préliquide la paye de plus de 400 000 agents de l'État. En 2023, les travaux se sont poursuivis pour préparer la seconde vague d'intégration des personnels non enseignants ainsi que celle de nouveaux établissements publics (CNED, CNOUS et CROUS, CANOPE etc...) qui seront basculés dans RenoïRH fin 2024. En outre, le CISIRH a mis en place un nouveau projet à destination des établissements publics en paye autonome, en commençant par l'école Polytechnique au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette nouvelle application RenoïRH-paie-DSN sera totalement adaptée aux besoins de ces établissements en leur proposant un moteur de paye intégré au SIRH.

D'autres travaux importants ont été conduits en 2023 :

- les impacts de la **réforme relative à la protection sociale complémentaire** pour les agents de l'État ont été pris en compte, à la fois sur la DSN et sur le SIRH interministériel RenoïRH,
- Le CISIRH a également poursuivi le développement et l'exploitation du **module d'évaluation professionnelle** « Estève » (400 000 agents évalués) ainsi que ceux du système d'information compétences « SI compétences », suite aux travaux interministériels menés avec la DIESE et la DGAFP,
- Le CISIRH a pris en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH et celles liées à l'organisation de **l'administration territoriale de l'État** avec la mise disposition des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023 - 2024, d'un infocentre dédié aux personnels dont ils assurent la gestion RH de proximité.

### **3/ L'accompagnement de la politique de maîtrise du recours aux prestations intellectuelles et des autres chantiers de modernisation interministériels**

**La DITP** poursuit et approfondit le pilotage des politiques prioritaires du Gouvernement au plus proche des territoires. Elle conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics.

Elle coordonne et accompagne à travers cinq missions principales l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP) :

- piloter l'exécution des réformes et assurer le suivi territorialisé de l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement ;
- améliorer l'expérience des usagers des services publics au travers du programme Service Public + pour rendre les services publics plus proches, plus simples et plus efficaces ;
- transformer les administrations publiques par des travaux de modernisation de la gestion publique, l'utilisation et la diffusion de l'innovation managériale et de nouvelles méthodes (sciences comportementales, design thinking, participation citoyenne...) ;
- accompagner les administrations publiques par le financement de projets de transformation, par l'appui d'experts en transformation et conduite de projets et par l'utilisation de méthodes d'excellences opérationnelles ;
- professionnaliser l'achat de prestations individuelles de conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022.

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

Dans ce contexte, les moyens humains dévolus à la DITP ont été renforcés en 2023 afin de constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil et de renforcer la capacité de pilotage des politiques prioritaires du gouvernement.

## Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs de performance associés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148, qui portent les crédits

hors titre 2 des directions et services rattachés au programme 368.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167	<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691	<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239
03 – Renouveau démocratique	260 300	<b>260 300</b> 0	260 300
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 000	+20 000	
Total des AE ouvertes	44 416 102	44 416 102	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>43 105 858</b>	<b>43 105 858</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167	<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691	<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239
03 – Renouveau démocratique	260 300	<b>260 300</b> 0	260 300
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 000	+20 000	
Total des CP ouverts	44 416 102	44 416 102	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>43 105 858</b>	<b>43 105 858</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total
	Dépenses de personnel	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	28 528 198	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	9 996 561	9 996 561 9 244 506
03 – Renouveau démocratique		0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>37 438 351</b>		<b>37 438 351</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total
	Dépenses de personnel	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	28 528 198	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	9 996 561	9 996 561 9 244 506
03 – Renouveau démocratique		0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>37 438 351</b>		<b>37 438 351</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	37 438 351	44 396 102	43 105 858	37 438 351	44 396 102	43 105 858
Rémunérations d'activité	25 342 082	30 472 170	29 270 644	25 342 082	30 472 170	29 270 644
Cotisations et contributions sociales	11 711 965	13 715 542	13 304 764	11 711 965	13 715 542	13 304 764
Prestations sociales et allocations diverses	384 304	208 390	530 449	384 304	208 390	530 449
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>44 396 102</b>			<b>44 396 102</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+20 000			+20 000	
<b>Total*</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 416 102</b>	<b>43 105 858</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 416 102</b>	<b>43 105 858</b>

\* y.c. FdC et AdP



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023	20 000		20 000					
<b>Total</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>					

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>					

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		33 731 563 31 364 167	33 731 563 31 364 167		33 731 563 31 364 167
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		10 404 239 11 741 691	10 404 239 11 741 691		10 404 239 11 741 691
03 – Renouveau démocratique	260 300		260 300 0	260 300		260 300 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+20 000		+20 000	+20 000		+20 000
Total des crédits ouverts	44 416 102	0	44 416 102	44 416 102	0	44 416 102
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>43 105 858</b>	<b>0</b>	<b>43 105 858</b>	<b>43 105 858</b>	<b>0</b>	<b>43 105 858</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 310 244		+1 310 244	+1 310 244		+1 310 244

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	44 396 102	0	44 396 102	44 396 102	0	44 396 102
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

##### Décrets de virement

- Entrant de 0,02 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2023-1060 du 20/11/2023 portant virement de crédits), en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co-financement de recrutements dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	221 981	0	221 981	221 981	0	221 981
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>221 981</b>	<b>0</b>	<b>221 981</b>	<b>221 981</b>	<b>0</b>	<b>221 981</b>

La mise en réserve initiale a fait l'objet d'un dégel total en fin de gestion.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1124 – Catégorie A+	0,00	61,66	84,00	0,00	73,42	-10,58
1125 – Catégorie A	0,00	278,35	334,00	0,00	311,88	-22,12
1126 – Catégorie B	0,00	40,98	30,00	0,00	40,25	+10,25
1127 – Catégorie C	0,00	13,64	22,00	0,00	7,00	-15,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>394,63</b>	<b>470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>432,55</b>	<b>-37,45</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1124 – Catégorie A+	0,00	0,00	+0,87	+10,89	+8,32	+2,57
1125 – Catégorie A	0,00	0,00	+1,82	+31,71	+14,94	+16,77
1126 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,49	-1,22	+3,95	-5,17
1127 – Catégorie C	0,00	0,00	-2,62	-4,02	-3,61	-0,41
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,56</b>	<b>+37,36</b>	<b>+23,60</b>	<b>+13,76</b>

La LFI 2023 fixe le plafond d'emplois à 470 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 432,55 ETPT, dont 17,0 % de catégorie A+, 72,1 % de catégorie A, 9,3 % de catégorie B et 1,6 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI (-37 ETPT) provient de la moindre consommation du plafond d'emplois observée en 2022 (effet socle) et de l'exécution du schéma d'emplois 2023, plus particulièrement

des entrées plus tardives que prévues et de la vacance frictionnelle induite par le déroulé des procédures de recrutement, qui n'assure pas la simultanéité des départs et des arrivées sur un poste de travail.

Les corrections techniques (+0,56 ETP) recouvrent cette vacance frictionnelle et les promotions inter-catégorielles.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1124 – Catégorie A+	11,20	0,00	7,45	13,00	8,00	5,85	+1,80	+15,00
1125 – Catégorie A	79,00	6,00	6,51	118,80	68,00	6,99	+39,80	+33,00
1126 – Catégorie B	15,00	0,00	5,07	11,20	2,00	7,92	-3,80	-9,00
1127 – Catégorie C	7,00	1,00	7,86	5,00	3,00	6,80	-2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>112,20</b>	<b>7,00</b>		<b>148,00</b>	<b>81,00</b>		<b>+35,80</b>	<b>+39,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 s'élève à +35,8 ETP à comparer à la cible de +39 ETP fixée en LFI. L'écart entre l'exécution et le schéma d'emplois LFI s'explique notamment par des décalages de recrutements à la DGAFP et à la DITP.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	0	6	0	1	7
Autres départs définitifs	6,2	36,4	7	3	52,6
Autres départs	5	36,6	8	3	52,6
<b>Total</b>	<b>11,2</b>	<b>79</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>112,2</b>

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	8	68	2	3	81
Autres entrées	5	50,8	9,2	2	67
<b>Total des entrées</b>	<b>13</b>	<b>118,8</b>	<b>11,2</b>	<b>5</b>	<b>148</b>

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	321,00	291,89	0,00	0,00	+0,56	+25,39	+17,25	+8,14
Autres	149,00	140,66	0,00	0,00	0,00	+11,97	+6,35	+5,62
<b>Total</b>	<b>470,00</b>	<b>432,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,56</b>	<b>+37,36</b>	<b>+23,60</b>	<b>+13,76</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+29,00	309,40
Autres	+10,00	146,20
<b>Total</b>	<b>+39,00</b>	<b>455,60</b>

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme (140,7 ETPT).

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	340,00	320,29
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	128,00	112,26
03 – Renouveau démocratique	2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>470,00</b>	<b>432,55</b>
Transferts en gestion		0,00

Le programme comprend 432,6 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 74 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 26 % de l'ensemble des ETPT du programme.

### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
15,00	0,25	0,11

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022/2023.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 368 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
3	Communication, multimédia
1	Diplomatie et relations internationales
1	Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat
1	Études, qualité, audit
1	Numérique-Digital
2	Ressources humaines
6	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>25 342 082</b>	<b>30 472 170</b>	<b>29 270 644</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>11 711 965</b>	<b>13 715 542</b>	<b>13 304 764</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	6 237 781	7 142 363	6 938 794
– Civils (y.c. ATI)	6 237 781	7 142 363	6 886 705
– Militaires			52 089
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	5 474 184	6 573 179	6 365 971
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>384 304</b>	<b>208 390</b>	<b>530 449</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 396 102</b>	<b>43 105 858</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>31 200 570</b>	<b>37 253 739</b>	<b>36 167 064</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La masse salariale exécutée en 2023 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023) ainsi que la mise en œuvre des autres mesures liées au dernier rendez-vous salarial (été 2023) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,24 M€ et a concerné 15 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>30,22</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	31,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,98
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-0,12
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,83
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>3,26</b>
EAP schéma d'emplois 2022	2,11
Schéma d'emplois 2023	1,15

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,49</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,79</b>
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	0,73
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,07</b>
GVT positif	0,58
GVT négatif	-0,51
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,87</b>
Indemnisation des jours de CET	0,12
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,75
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,46</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,11
Autres variations	0,34
<b>Total</b>	<b>36,17</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 368 s'est élevée en 2023 à 36,17 M€, soit une exécution inférieure de 1,07 M€ à la LFI. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- un socle d'exécution 2022 inférieur aux prévisions prises en compte dans l'élaboration de la LFI (-2,44 M€). La ligne « Autres » des débasages regroupe les rappels sur exercices antérieurs (-0,83 M€) et l'indemnité inflation (-0,002 M€).
- une exécution du schéma d'emplois supérieure à la prévision (+0,45 M€) du fait notamment d'une EAP 2022 sur 2023 bien supérieure à la prévision ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+0,24 M€), incluant :
  - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, qui a été versée à 59 agents pour un coût de 62 402 € (43 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,05 M€) ;
  - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, mesure non prévue en LFI) ainsi que de l'impact en 2023 de l'augmentation du point de la fonction publique (+3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022) soit un écart de +0,18 M€ ;
- un GVT solde s'établissant à +0,07 M€, soit 0,2 % de la masse salariale, à comparer aux 0,06 M€ prévus en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 0,58 M€ correspondant à 1,6 % de la masse salariale ; le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -0,51 M€, soit -1,4 % de la masse salariale ;
- une variation à la hausse au regard de la LFI (+0,62 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,12 M€), des indemnités de rupture conventionnelle (0,04 M€) et des rappels sur exercices antérieurs (+0,70 M€).
- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +0,04 M€ par rapport à la LFI, incluant :
  - des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,09 M€ par rapport à la prévision, dont principalement +0,06 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, +0,01 M€ liés au financement de la protection sociale complémentaire (PSC), +0,02 M€ du fait du versement de la prime pouvoir d'achat non prévue en LFI et +0,05 M€ du fait de la hausse de la part employeur en matière de remboursement domicile/travail ;
  - le poste « Autres » des « autres variations des dépenses de personnel » en baisse de -0,05 M€ au regard de la LFI, qui comprend principalement l'impact du schéma d'emplois sur la catégorie 23 (-0,01 M€) et la variation des rétablissements de crédits (-0,02 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1124 – Catégorie A+	112 872	119 190	128 091	96 816	98 644	98 279
1125 – Catégorie A	67 530	72 869	70 922	53 762	58 606	58 098
1126 – Catégorie B	45 745	48 519	51 370	39 710	41 557	41 823
1127 – Catégorie C	34 889	41 105	36 928	27 652	36 501	30 279

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie d'emplois.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales. Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						22 887	23 257
Nouvelle instruction contractuels (2e phase de la revalorisation)		-	-	01-2023	12	22 000	22 000
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	-	01-2023	12	517	517
Relèvement des "bas de grille"		B C	-	07-2023	6	370	740
Mesures indemnitaires						471 268	471 268
Revalorisation de l'IMT		Toutes catégories	-	01-2023	12	61 800	61 800
Revalorisation régime indemnitaire cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2023	12	160 038	160 038
Création CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels)		B C	-	01-2023	12	28 075	28 075
Introduction part variable contractuels A+ et A		A+ A	-	01-2023	12	177 755	177 755
Relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A		A	-	01-2023	12	43 600	43 600
<b>Total</b>						<b>494 155</b>	<b>494 525</b>

0,49 M€ de mesures catégorielles ont été dépensés sur le programme 368 en 2023, dont :

- Mesures statutaires (0,02 M€) :

- 22 k€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,5 k€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie B ;
- 0,4 k€ au titre du relèvement des « bas de grille » .

- Mesures indemnitaires (0,47 M€)

- 62 k€ au titre de la revalorisation de l'IMT ;
- 160 k€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs (réforme de la haute fonction publique) ;
- 28 k€ au titre de la création du CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C ;



- 178 k€ au titre de l'introduction de la part variable pour les contractuels de catégorie A+ et A ;
- 44 k€ au titre du relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A.

#### ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>0</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>0</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5)</b> <b>0</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (31,4 M€) est inférieure de 2,3 M€ à la prévision de LFI (33,7 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 01 (320 ETPT) est inférieure de 20 ETPT à la prévision de LFI (340 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	33 731 563	31 364 167	33 731 563	31 364 167
Rémunérations d'activité	23 143 681	21 027 086	23 143 681	21 027 086
Cotisations et contributions sociales	10 428 616	9 986 970	10 428 616	9 986 970
Prestations sociales et allocations diverses	159 266	350 110	159 266	350 110
<b>Total</b>	<b>33 731 563</b>	<b>31 364 167</b>	<b>33 731 563</b>	<b>31 364 167</b>

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

### ACTION

#### 02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (11,7 M€) est supérieure de 1,3 M€ à la prévision de LFI (10,4 M€), du fait notamment de recrutements plus coûteux qu'anticipé en LFI.

L'exécution des ETPT de l'action 02 (112 ETPT) est inférieure de 16 ETPT à la prévision de LFI (128 ETPT) en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 404 239	11 741 691	10 404 239	11 741 691
Rémunérations d'activité	7 138 489	8 243 558	7 138 489	8 243 558
Cotisations et contributions sociales	3 216 626	3 317 794	3 216 626	3 317 794
Prestations sociales et allocations diverses	49 124	180 339	49 124	180 339
<b>Total</b>	<b>10 404 239</b>	<b>11 741 691</b>	<b>10 404 239</b>	<b>11 741 691</b>

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP).

Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

## ACTION

### 03 - Renouveau démocratique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Renouveau démocratique	260 300		260 300	260 300		260 300
			0			0

L'absence d'exécution sur l'action 3 s'explique par la faible volumétrie en emplois et en masse salariale de cette action. En exécution, les dépenses de l'action 3 ont été rattachées à l'action 2.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	260 300		260 300	
Rémunérations d'activité	190 000		190 000	
Cotisations et contributions sociales	70 300		70 300	
<b>Total</b>	<b>260 300</b>		<b>260 300</b>	